

MAIRIE DE MONS BOUBERT
80210 MONS BOUBERT

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 4 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre Mars à 9 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M DELAHAYE Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M DELAHAYE Emmanuel, Mme FRANCOIS Christiane, Mrs ROUSSEL Jacques, Mrs PETIT Jacques, TESTU Jean-Marie, TORON Eric, WATTEBLED Freddy, TILLETTE D'ACHEUX Frédéric,
Mmes LOUCHART Francine, MERCIER Agnès,.

Etaient absents : M BARBIER Stéphane qui a donné pouvoir à M WATTEBLED Freddy
M GRISEL Laurent qui a donné pouvoir à Mme FRANCOIS Christiane
M HAUSSOULIER Frédéric qui a donné pouvoir à M PETIT Jacques
M TERNOIS Eddy, Mme POIRET Fanny

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

. . VIREMENTS DE CREDIT ET AMORTISSEMENT M 57 :

Suite à la délibération du,04 juin 2022, décidant du passage à la nomenclature M57 abrégée de la commune à la date du 01/01/2023, le conseil municipal :

- autorise le maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).
- prend acte de l'application du prorata temporis concernant l'amortissement des immobilisations.
- la collectivité ayant moins de 3500 habitants, l'amortissement obligatoire des biens ne concerne que les comptes du chapitre 204
- fixe les durées d'amortissement suivantes:
 - Comptes 204XX (subventions d'équipement versées):
 - biens mobiliers et matériel : 5 ans
 - bâtiments et installations: 10 ans

. PROJET D'EXPLOITATION d'UNE UNITÉ DE METHANISATION à BRUTELLES :

Monsieur le Maire rappelle que chacun avait été avisé par mail le 11/01/2023 de la mise en place d'une enquête publique du 31/01/2023 au 1/03/2023 sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation à Brutelles.

Il invite le Conseil Municipal à donner son avis ce jour sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

. DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal de la Commune de MONS BOUBERT ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : travaux de fleurissement, tonte, voirie, bâtiments

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; **DECIDE** la création à compter du 1^{er} Mars 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures par semaine.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

. ADHESION AU REFUGE DU PONTHEU MARQUENTERRE EN 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Refuge Fourrière du Ponthieu Marquenterre à Buigny St Maclou pour 2023 pour une cotisation annuelle 2023 de 0.85 € par habitant soit pour 564 habitants la somme de 479.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune pour 2023.

. SUBVENTION ASSOCIATION « DE LA SOMME à BELLEFONTAINE » :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € à l'Association de la Somme à Bellefontaine (Association qui souhaite rendre hommage aux jeunes hommes du Département tués le 22 août 1914 à Bellefontaine (Belgique)).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le versement de cette subvention.

. ADHESION CAUE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune au sein au C.A.U.E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au sein du C.A.U.E.

La Cotisation de 50 € sera inscrite au budget 2023.

. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES:

Monsieur le Maire le Maire présente la convention de prestations de service pour la continuité de la gestion et l'exploitation d'un Bistrot de Pays à signer avec la Régie Destination baie de Somme (DBS) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Chaque mois la Commune facturera à la Régie DBS un loyer de 800 €. Il est convenu que tout éventuel déficit

de l'exploitation intégrant le coût des frais de siège (frais de régie) sera pris en charge en intégralité par la commune de Mons Boubert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention.

. CESSION à LA COMMUNE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SAS Archibald nous proposant une cession à l'Euro symbolique des talus cadastrés :

- E 1171 de 438 m²
- E 1172 de 110 m²

lui appartenant, dans le but de régulariser le découpage cadastral, ces parcelles sont actuellement entretenues et exploitées par la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Accepte cette acquisition au prix d'un Euro.
- Accepte le paiement des frais administratifs liés à cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à établir l'acte administratif lié à cet achat.
-

QUESTIONS DIVERSES :

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil National des villes et villages fleuris confirmant le renouvellement du label « Quatre fleurs ».

. Monsieur le Maire donne lecture de remerciements pour les colis des aînés. Puis il remercie M ROUSSEL Jean-Pierre, M LOUCHART Denis ayant donné leurs colis en faveur de M et Mme BAGUET DEBURE Pascal

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'association ACC80 (Agir contre le cancer) remerciant les donateurs lors de la marche d'octobre rose.

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental confirmant la bonne réception de notre demande de subvention départementale de 40 % soit 16 789.41 € pour la création des réserves incendie Rue d'Arrest et Rue du Château. Ces dossiers sont à l'étude.

. Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année la Sacem nous demande de déclarer les 2 ou 3 fêtes qui seront réalisées par la Commune cette année. Les fêtes de ce forfait seront :

- Bal de la Fête locale le samedi 17 juin 2023
- Bal du 13 juillet 2023

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a rencontré avec Mme François, le Syndicat Mixte et les gérants du bistrot car un déficit a été constaté pour le bistrot. Des changements seront apportés dans le fonctionnement du bistrot afin de rendre des chiffres au minima à l'équilibre en 2023.

. Monsieur le Maire rappelle qu'une marche aura lieu le 25 mars pour sensibiliser au dépistage du cancer colorectal.

. Lors du montage du chapiteau pour la fête locale, il faudra en profiter pour faire réaliser le contrôle (date à voir avec l'organisme.)

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que les devis réalisés par la Communauté d'agglomération pour les travaux de voirie (Rue du Bout de la Ville et plaques d'égout de la Rue du Val en Cendres) sont trop élevés et donc n'ont pas été retenus. Donc il sera vu pour les réaliser en régie.

. Mme Louchart signale qu'il faudrait dégager le poteau « Grand Site » au niveau du local pompiers, car il est dans le talus.

. La dégradation est plus importante sur certains lampadaires. Une couleur verte apparaît sur certains poteaux. Il faudrait envisager un nettoyage et/ou voir matériel à louer ou acheter.

.Alerte sur le niveau d'eau dans les nappes phréatiques, un risque de restriction à venir est à prévoir.